Ce compte rendu est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra à une date à déterminer.

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 7 | LEMOINE ET BAIE-CARRIÈRE

Compte rendu

Séance du 30 septembre 2026 à 19 h à la Salle du conseil de l'hôtel de ville de Val-d'Or

PRÉSENCES :
Mme Cathy Elliott Morneau, conseillère municipale district no. 7, présidente du conseil de quartier

Mme Fanny Gervais, conseillère de quartier
M. Michel Plouffe, conseiller de quartier
M. Richard Thouin, conseiller de quartier
M. Régis Côté, conseiller de quartier

ABSENTS :
M. Camil St-Hilaire, conseiller de quartier
M. Tom Surprenant, conseiller de quartier

INVITÉS :
M. Jocelyn Gélinas, directeur général – Agnico Eagle
Mme Jessica Trudel Bleau, assistante surintendante communications et relations avec le milieu

ASSISTANCE : 2 personnes

---

1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
   La présidente du conseil de quartier, Mme Cathy Elliott Morneau, souhaite la bienvenue aux gens présents. Elle procède ensuite à l'ouverture de la séance à 19 h 05.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Régis Côté, appuyé par M. Richard Thouin, de l'adopter, tout en gardant le point *varia* ouvert au cours de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
RÉSOLUTION LBC2026-10-01

3. **Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la séance du 13 mai 2026**
   La présidente passe en revue le compte rendu de la dernière assemblée. Il est proposé par Mme Fanny Gervais, appuyé par M. Michel Plouffe, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
RÉSOLUTION LBC2026-10-02



Suivis :

a. **Intersection des Pins / rue Belmont** : Un sens unique vers le nord de la rue Belmont entre des pins et Bellevue. Des aménagements en 2027 sont également prévus pour sécuriser le piéton.

b. **Intersection boulevard Forest / rue Dorion :** Depuis la dernière rencontre, le Comité consultatif de sécurité routière et de mobilité de la Ville de Val-d'Or (CCSRM) a présenté ses recommandations, et une proposition d'aménagement a été retenue. Celle-ci prévoit le retrait des quatre îlots de béton existants, l'aménagement transitoire de quatre avancées de trottoir franchissables avec plantations, l'ajout d'îlots refuges pour les piétons, l'installation de deux traverses piétonnes lumineuses ainsi que l'ajout de trottoirs et d'abaissements de trottoir.
   Un suivi est à obtenir concernant l'échéancier de réalisation des travaux et les mesures d'information ou de consultation prévues auprès des résidents.

c. **Police / sécurité :** Le 28 mai, l'activité IMPACT s'est tenue à la Polyvalente Le Carrefour en présence d'élèves de secondaire 5 de l'école La Concorde de Senneterre et de l'école Le Tremplin de Malartic. La journée comprenait notamment l'enregistrement d'un balado et une simulation de scène d'accident avec la participation de différents intervenants.
   Les 19 et 20 septembre, une Opération nationale concertée Quad a également eu lieu afin de sensibiliser les utilisateurs de véhicules hors route aux comportements sécuritaires et au respect de la réglementation.

d. **Stationnement des roulottes, bateaux et remorques :** En réponse aux préoccupations concernant les roulottes, les bateaux et les remorques stationnés dans les rues, notamment en raison des enjeux de visibilité et de sécurité, les dispositions réglementaires applicables ont été précisées.
   Une remorque est assimilée à un véhicule routier, peu importe son chargement. Selon l'article 20, un véhicule routier ne peut être stationné au même endroit pendant plus de 24 heures. Pour les véhicules de loisir, la durée maximale est de 48 heures, conformément à l'article 44.
   Les citoyens sont invités à signaler toute non-conformité en remplissant le formulaire « Nous joindre » sur le site Web de la Ville.

e. **Nouveau développement résidentiel / capacité des infrastructures :** Lors de la dernière rencontre, il avait été précisé que le développement résidentiel situé derrière la rue Morissette dépendait notamment de la capacité des infrastructures d'aqueduc et d'égout. Le dossier se poursuit; les résultats des évaluations concernant la capacité du nouveau puits sont toujours attendus.

f. **Transport en commun :** Le projet de transport en commun est en attente des élections provinciales, sa réalisation étant conditionnelle à l'obtention de subventions. Il permettrait à Taxibus de mieux répondre à la demande.

g. **SPCA :** Les ressources de la SPCA sont limitées. Les possibilités d'améliorer sa structure et sa capacité à répondre aux besoins soulevés lors de la rencontre de mai sont à examiner.

h. **Balayage des rues :** La suggestion visant à mieux informer les citoyens des périodes de balayage des rues, notamment au moyen d'un outil numérique, a été transmise à la directrice, qui a accueilli favorablement l'idée. Un suivi sera effectué au printemps.

4. **Composition du conseil de quartier**

   a. **Création d'un poste de conseiller-ère de quartier substitut :** Les membres ont discuté de la création d'un poste de conseiller ou conseillère de quartier substitut. La présidente propose de maintenir le poste ouvert afin de permettre le remplacement d'un membre absent, au besoin.

5. **Échanges avec M. Jocelyn Gélinas, directeur général – Agnico Eagle, mine Goldex (19 h 30) :** Des échanges ont eu lieu avec M. Jocelyn Gélinas, directeur général de la mine Goldex d'Agnico Eagle, concernant la mise à jour des opérations, les projets à venir et les questions des membres du conseil de quartier.

6. **Sécurité routière et circulation des véhicules récréatifs :** La problématique des scooters et des vélos électriques a fait l'objet de travaux au cours de l'été.
   Les suivis concernant la possibilité d'ajouter de la signalisation relative à la vitesse sur la piste cyclable et la problématique du motocross dans la forêt récréative demeurent pertinents. Le sujet sera abordé auprès des services concernés.
   La présidente effectuera un suivi auprès des instances municipales concernées.

7. **Projet de quartier :** Le budget disponible est de 2 500 $ par année. Il est possible de réserver les sommes pour réaliser un projet de plus grande envergure sur plusieurs années, à condition que cette intention soit connue et que la trésorerie puisse provisionner les montants.
   Les membres sont invités à discuter de l'utilisation du budget, soit de réaliser un projet au cours de l'année ou de réserver les sommes pour un projet plus important. Les projets réalisés antérieurement dans le district peuvent également servir de source d'inspiration.

   Résolution – Report du budget annuel pour la réalisation d'un projet de plus grande envergure
   Le conseil de quartier fait la demande à la trésorerie et à la direction générale de la Municipalité de reporter le budget annuel de 2 500 $ de l'année en cours à l'année suivante, afin de disposer de deux enveloppes totalisant 5 000 $ pour la réalisation d'un projet de plus grande envergure dans le district. Proposé par Fanny Gervais, appuyé par M. Michel Plouffe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
RÉSOLUTION LBC2026-10-03

8. **Varia**
   a. **Élagage arbre – Manque de visibilité :** Une validation sera faite à savoir s'il y a un règlement qui oblige les propriétaires à élaguer leurs arbres (sur terrain privés) lorsqu'ils obstruent la visibilité routière.
   b. **Boulevard Forest – Ajout d'une ligne blanche :** Il est demandé d'ajouter une ligne blanche le long du boulevard Forest, du côté où il n'y a pas de trottoir, afin d'améliorer la sécurité des enfants.

9. Questions et interventions du public

a. Rue Duchesne – Déneigement : Un citoyen soulève un problème concernant la répartition de la neige lors du déneigement. La présidente vérifiera si la rue fait partie d'un circuit de déneigement et la problématique sera adressée au Service des travaux publics.

10. Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 24 mars 2027, à la Salle des caucus de l'hôtel de ville de Val-d'Or.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Richard Thouin, appuyé par Mme Fanny Gervais, de lever la séance. Il est 20 h 43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
RÉSOLUTION LBC2026-10-04

_____

Chantal Gaignard
Secrétaire du conseil de quartier
Agente administrative aux communications
Ville de Val-d'Or